

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 309

présenté par
M. Quentin-----
ARTICLE 4

Dans l'alinéa 463 de cet article, substituer à la référence :

« L.O. 6352-10 »

la référence :

« L.O. 6252-10 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(article L.O. 6252-10-1)

Correction d'une erreur de référence.